



Championnats suisse de relais

Dimanche, 31 août 2025
Centre suisse des paraplégiques, Nottwil



Informations et directives

Le plus important en bref :

- Inscription nominative des athlètes jusqu'au jeudi 28 août 2025
- Retrait des dossards au plus tard 60 minutes avant le début de la discipline. Le retrait du dossard vaut appel; il n'y a pas d'autre coche à mettre !
- Changement de l'ordre de départ : Jusqu'à 60 minutes avant le premier départ ; jusqu'à 40 minutes avant les tours suivants d'un concours de relais au moyen du formulaire officiel de mutation au bureau des calculs.
- Callroom : Rassemblement 20 minutes avant l'heure de départ respective.

1. Informations générales

Toutes les informations sur la compétition se trouvent sur le [site web du championnat](#).

1.1. Arrivée / Places de parc

Depuis la gare de Nottwil, le chemin à pied jusqu'au stade est indiqué (temps de marche : 10 minutes).

À proximité immédiate du stade, un parking payant avec suffisamment de places est disponible au Centre suisse des paraplégiques.

1.2. Entrée et heures d'ouverture

L'entrée est libre. Le stade est ouvert à partir de 07h00.

1.3. Zone réservée aux athlètes/vestiaires (offre réduite)

Les athlètes se rendent de la chambre d'appel aux vestiaires / douches en suivant un court chemin piétonnier balisé. Ces installations se trouvent au rez-de-chaussée du Centre suisse des paraplégiques. Deux autres vestiaires / douches sont également disponibles près de la remise des dossards. Nous vous prions, dans la mesure du possible, d'arriver déjà en tenue de compétition.

1.4. Restauration

Une buvette avec un large choix est à votre disposition.

1.5. Service sanitaire

Le service sanitaire se trouve à l'entrée du stade (départ 1500 m).

1.6. Assurance

L'assurance contre les accidents/le vol est l'affaire des athlètes. Le CO décline toute responsabilité.

1.7. Renseignements

Organisateur (questions d'organisation) : Josef Wey // 079 247 14 54 // josefwey@bluewin.ch

Swiss Athletics (inscriptions) : Bettina Zoller // 031 359 73 37 // bettinazoller@swiss-athletics.ch

SPONSOR PRINCIPAL





Championnats suisse de relais

Dimanche, 31 août 2025
Centre suisse des paraplégiques, Nottwil



2. Informations techniques

2.1. Regroupement de disciplines

Les courses de 3x1000 m des femmes U18 et des femmes U20 seront regroupées et classées ensemble (catégorie femmes U20).

3. Directives

3.1. Inscription des athlètes

Tous les noms d'athlètes doivent être annoncés en ligne au plus tard jeudi 28 août 2025 (inscription en ligne sur le site web Swiss-Athletics). Plus aucun/e athlète ne pourra être inscrit/e après ce délai. Des relais sans annonce complète des noms seront exclus de la compétition. Pour les hommes et les femmes, il faut, selon le RO 2024 en vigueur, qu'à chaque tour (EL, DF, F) au moins la moitié des athlètes d'une équipe doivent avoir la nationalité suisse ou liechtensteinoise.

Des relais d'une CoA ou de purs relais de société peuvent s'aligner aux Championnats suisses de relais. Une ou un athlète n'a le droit de concourir dans une discipline que pour une équipe (soit la société soit la CoA).

3.2. Annonce de l'ordre

Les modifications par rapport à l'ordre annoncé en ligne selon les listes d'appel doivent être annoncées en lettres majuscules au plus tard 60 minutes avant le premier départ d'une équipe de relais respectivement au plus tard 40 minutes avant le début d'un prochain tour au moyen du formulaire de mutation officiel au «Confirmation Board» resp. à la remise des dossards.

3.3. Dossards

La remise des dossards se trouvent à l'avant de la tribune. La remise des dossards est ouverte dès 07h15

Retrait des dossards au plus tard 60 minutes avant le début de la discipline.

Le retrait du dossard vaut en même temps de Confirmation Board ; il n'y a pas d'autre coche à mettre !

Les dossards doivent être portés lisiblement et sans être pliés sur la poitrine.

3.4. Confirmation de la participation

Après le retrait du dossard, les séries sont composées et les couloirs attribués.

Les relais qualifiés pour les demi-finales et finales se rendent directement au Callroom.

Attention : Le non-retrait du dossard entraîne la radiation de la discipline concernée.

SPONSOR PRINCIPAL





Championnats suisse de relais

Dimanche, 31 août 2025
Centre suisse des paraplégiques, Nottwil



3.5. Callroom

Toutes les équipes de relais s'annoncent au Callroom 20 minutes avant l'heure de départ respective de chaque tour. Les relais incomplets ou en retard seront exclus de la discipline concernée. L'horloge qui fait foi est la montre numérique du stade près du Callroom. Les athlètes sont conduits/es en groupe vers les zones de transmission.

3.6. Échauffement et retour au calme

L'échauffement et le retour au calme est autorisé uniquement sur les terrains annexes ou en dehors du stade.

3.7. Mode de qualification

Le mode de qualification est publié sur le site du championnat. Si une demi-finale et une finale sont prévues, mais que le jour de la compétition il n'y a pas que peu d'équipes cochées et qu'une finale directe est possible, la finale a lieu directement (selon heure de la finale dans l'horaire).

3.8. Renoncement et repêchage de l'éliminatoire en demi-finale/finale

En cas de renoncement au prochain tour, le relais concerné ou un accompagnateur autorisé à cet effet est prié de désister l'équipe de la compétition au plus tard 50 minutes avant l'heure de départ respective du tour suivant au bureau de la compétition.

Dans la mesure où les circonstances organisationnelles et temporelles le permettent, il est procédé à des qualifications après-coup en cas de désistement. Pour permettre de repêcher un relais non-qualifié, un désistement rapide, si possible immédiatement après la course, est le bienvenu et surtout fairplay.

Il n'existe cependant en aucun cas un droit au repêchage.

3.9. Témoins et marques

Seuls les témoins mis à disposition par l'organisateur peuvent être utilisés.

Si un relais est entièrement ou partiellement couru dans les couloirs, le coureur peut placer une marque de contrôle dans son couloir (pour s'élancer). Pour cela il peut utiliser le ruban adhésif (mis à disposition par l'organisateur) d'au maximum 5 cm x 40 cm, dont la couleur ne peut pas se confondre avec d'autres marques permanentes. Il est interdit d'utiliser d'autres marques de contrôle.

Les témoins doivent être rendus au team des starters directement après avoir franchi l'arrivée.

3.10. Prescriptions sur la tenue et la publicité

Les athlètes doivent s'aligner dans une tenue autorisée par leur société. Lors d'une participation avec une CoA, il faut porter une tenue autorisée par la CoA ou une tenue neutre (mais pas celle de la société de base). Les directives sur la publicité selon IWR et Swiss Athletics doivent être respectées (voir règlement sur la publicité).

3.11. Chaussures

La règle sur les chaussures de World Athletics doit être respectée (World Athletics Book of Rules C2.1A). Le [Shochecker](#) de World Athletics permet de vérifier pour quelles disciplines une chaussure est autorisée. Si un modèle ne figure pas dans le Shochecker, il ne doit pas être utilisé. Le contrôle correspondant est de la responsabilité des athlètes.

SPONSOR PRINCIPAL





Championnats suisse de relais

Dimanche, 31 août 2025
Centre suisse des paraplégiques, Nottwil



3.12. Appareils techniques sur le terrain de compétition

L'utilisation d'appareils pouvant être utilisés pour communiquer, écouter de la musique, regarder des vidéos ou pour photographier et filmer est interdite sur le terrain de compétition.

Il est permis d'utiliser des appareils pour mesurer la fréquence cardiaque, la vitesse, la distance ou pour compter les pas ou des appareils similaires que les athlètes ont apportés personnellement ou portent sur eux, dans la mesure où ils ne servent pas à communiquer avec une autre personne.

3.13. Rester dans l'espace intérieur

Accompagnants, entraîneurs ou autres fonctionnaires n'ont pas le droit de se trouver dans l'espace intérieur. Ne pas respecter cette directive peut impliquer la disqualification du relais.

3.14. Quitter l'espace intérieur après la compétition

Immédiatement après la fin des compétitions, les athlètes quittent l'espace intérieur de manière autonome et ordonnée. Il faut suivre les instructions des fonctionnaires. Tous les objets personnels, qu'il est permis de prendre dans l'espace intérieur selon IWR/RO en vigueur, doivent être déposés dans les zones de transmission.

3.15. Remise des prix

Les remises des prix ont lieu selon les indications publiées dans l'horaire. Les équipes se rassemblent au point de rencontre correspondant (cf. plan de situation).

La remise des prix fait partie de la compétition ; il faut porter une tenue autorisée par la société.

3.16. Distinctions

Les athlètes des équipes vainqueurs reçoivent l'insigne de champion brodé. Les trois premières équipes classées reçoivent les médailles de championnat d'or, d'argent ou de bronze. Les médailles ne sont décernées qu'aux athlètes ayant disputé la finale.

Un titre de champion et autres distinctions sont décernés uniquement si au moins trois relais ayant droit au titre prennent le départ.

3.17. Contrôles de dopage

Des contrôles de dopage peuvent être faits lors de championnats.

SPONSOR PRINCIPAL

